

Bulletin d'abonnement au service VPN d'Illyse

Copie à conserver par l'abonné

15 février 2020

Le présent document définit les conditions du service VPN de l'association Illyse. Il doit être rempli en deux exemplaires, dont l'un renvoyé signé à Illyse, à :

Association ILLYSE,
c/o Maison pour Tous,
249 rue Vendôme,
69003 LYON.

Conditions d'accès au service

- Le service VPN est ouvert aux membres de l'association à jour de cotisation.
- La fourniture de l'accès VPN est soumise au paiement régulier d'un abonnement, dont le montant est défini dans le règlement intérieur de l'association¹
- L'adhérent-e doit choisir une des deux formules d'abonnement suivantes :**
 - Abonnement VPN au tarif standard
 - Abonnement VPN au tarif militant
- L'abonnement n'est pas soumis à une durée d'engagement. L'adhérent-e est libre de résilier l'accès à tout moment.

Le montant de l'abonnement est susceptible d'être modifié, à la hausse ou à la baisse, en fonction des frais encourus par l'association. Si le tarif est révisé à la hausse, et au-delà du tarif qui était en vigueur lors de la souscription de l'abonnement, l'abonné-e en sera informé-e dans les meilleurs délais par l'association et aura la possibilité de résilier son abonnement dans les conditions prévues.

L'adhérent-e peut à tout moment changer de formule d'abonnement dans les conditions prévues.

Conditions techniques d'accès

- L'abonné-e doit disposer d'une connexion à Internet pré-existante, qui n'est pas fournie par l'association.
- L'abonné-e doit disposer d'un équipement informatique capable de communiquer avec le serveur OpenVPN de l'association.

Responsabilités de l'abonné-e

- respecter le règlement intérieur de l'association,
- assumer la responsabilité de l'activité réseau de ses équipements informatiques.

En cas de non-respect de ces engagements, et si aucune tentative de conciliation avec l'abonné-e n'aboutit, Illyse se réserve le droit de suspendre l'accès de l'abonné-e.

Responsabilités de l'association

- respecter la neutralité de l'accès fourni à l'abonné-e, telle que définie au Titre III de la Charte de la Fédération FDN.
- respecter la confidentialité des données échangées par l'abonné-e (contenu des paquets), ainsi que celles des méta-données (en-têtes des paquets) en dehors des cas de nécessités techniques.
- fournir à l'abonné-e un bloc d'adresses IPv6, ainsi éventuellement qu'une ou plusieurs adresse(s) IPv4. Le reverse DNS de ces blocs d'adresses IP est sous le contrôle de l'abonné-e.
- faire son possible, dans la mesure de la disponibilité et des compétences des bénévoles constituant l'association, pour assurer le bon fonctionnement du service.

Recommandations

L'abonné-e est invité-e à se référer à la documentation publique d'Illyse relative à l'usage du VPN²

Notes

¹<https://doc.illyse.net/projects/failocal/wiki>

²https://doc.illyse.net/projects/publicdocs/wiki/Vpn_doc_user

Nom :

Date :

Signature :

Bulletin d'abonnement au service VPN d'Illyse

Copie à renvoyer, signée, à l'association

15 février 2020

Le présent document définit les conditions du service VPN de l'association Illyse. Il doit être rempli en deux exemplaires, dont l'un renvoyé signé à Illyse, à :

Association ILLYSE,
c/o Maison pour Tous,
249 rue Vendôme,
69003 LYON.

Conditions d'accès au service

- Le service VPN est ouvert aux membres de l'association à jour de cotisation.
- La fourniture de l'accès VPN est soumise au paiement régulier d'un abonnement, dont le montant est défini dans le règlement intérieur de l'association³
- L'adhérent-e doit choisir une des deux formules d'abonnement suivantes :**
 - Abonnement VPN au tarif standard
 - Abonnement VPN au tarif militant
- L'abonnement n'est pas soumis à une durée d'engagement. L'adhérent-e est libre de résilier l'accès à tout moment.

Le montant de l'abonnement est susceptible d'être modifié, à la hausse ou à la baisse, en fonction des frais encourus par l'association. Si le tarif est révisé à la hausse, et au-delà du tarif qui était en vigueur lors de la souscription de l'abonnement, l'abonné-e en sera informé-e dans les meilleurs délais par l'association et aura la possibilité de résilier son abonnement dans les conditions prévues.

L'adhérent-e peut à tout moment changer de formule d'abonnement dans les conditions prévues.

Conditions techniques d'accès

- L'abonné-e doit disposer d'une connexion à Internet pré-existante, qui n'est pas fournie par l'association.
- L'abonné-e doit disposer d'un équipement informatique capable de communiquer avec le serveur OpenVPN de l'association.

Responsabilités de l'abonné-e

- respecter le règlement intérieur de l'association,
- assumer la responsabilité de l'activité réseau de ses équipements informatiques.

En cas de non-respect de ces engagements, et si aucune tentative de conciliation avec l'abonné-e n'aboutit, Illyse se réserve le droit de suspendre l'accès de l'abonné-e.

Responsabilités de l'association

- respecter la neutralité de l'accès fourni à l'abonné-e, telle que définie au Titre III de la Charte de la Fédération FDN.
- respecter la confidentialité des données échangées par l'abonné-e (contenu des paquets), ainsi que celles des méta-données (en-têtes des paquets) en dehors des cas de nécessités techniques.
- fournir à l'abonné-e un bloc d'adresses IPv6, ainsi éventuellement qu'une ou plusieurs adresse(s) IPv4. Le reverse DNS de ces blocs d'adresses IP est sous le contrôle de l'abonné-e.
- faire son possible, dans la mesure de la disponibilité et des compétences des bénévoles constituant l'association, pour assurer le bon fonctionnement du service.

Recommandations

L'abonné-e est invité-e à se référer à la documentation publique d'Illyse relative à l'usage du VPN⁴

Notes

³<https://doc.illyse.net/projects/failocal/wiki>

⁴https://doc.illyse.net/projects/publicdocs/wiki/Vpn_doc_user

Nom :

Date :

Signature :